



## Litige pour une succession avec mon frère

Par **MACIOCI Christine**, le 17/11/2017 à 14:17

Bonjour,

Suite au décès de mon père, en août, mon frère et moi devons hérité d'une villa dans le Vaucluse.

La succession est en cours de règlement, mais je n'arrive pas à joindre le notaire pour lui demander des renseignements.

Mon frère habite actuellement la maison et moi j'habite dans le Var.

Compte tenu que nous sommes deux héritiers et que seul mon frère profite pleinement de la villa, je voudrais savoir comment il faut procéder pour tous les contrats en cours liés à la villa (eau, électricité, gaz, assurance maison, etc..) et si mon frère me doit une part de loyer. De plus il prend des décisions concernant ce bien sans demander mon avis, comme s'il était le seul bénéficiaire.

En ce qui me concerne je n'ai pas les moyens de payer pour un bien dont je n'ai pas le bénéfice actuellement.

Quel recours je peux avoir pour régulariser cette situation.

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement

Par **youris**, le 17/11/2017 à 16:07

bonjour,

votre frère occupant seul un bien indivis, vous pouvez lui demander une indemnité d'occupation; étant seul occupant, tous les contrats liés à cette qualité doivent être au nom de votre frère.

vous pouvez joindre le notaire par mail, par courrier y compris recommandé en lui expliquant la situation.

vous pouvez également demander par courrier à votre frère de vous verser cette indemnité d'occupation (environ 60% d'un loyer).

salutations

Par **MACIOCI Christine**, le 17/11/2017 à 16:19

Merci pour votre réponse rapide.

Mais question complémentaire. S'il refuse de payer les différents contrats est-ce que je suis

obligé de payer à sa place?  
Cordialement